

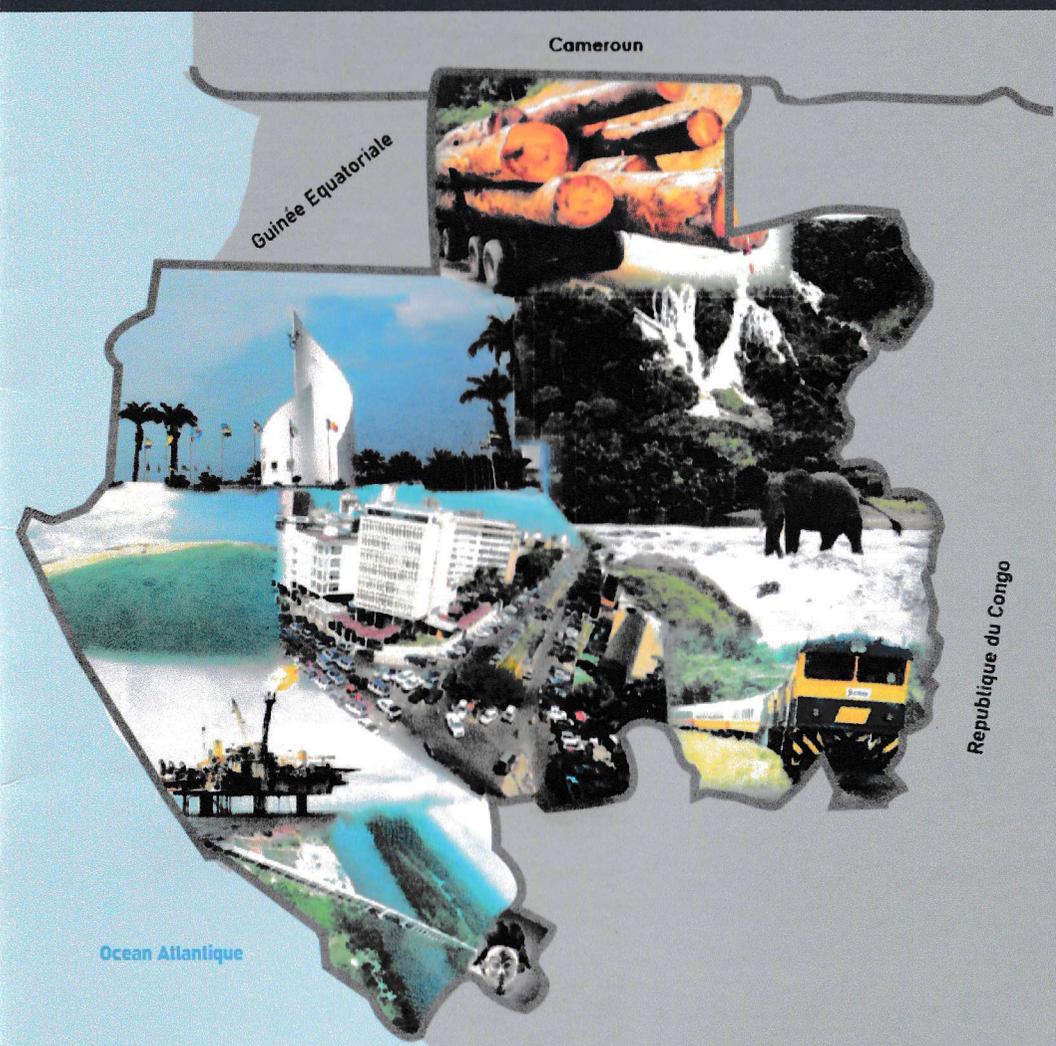


AGENCE NATIONALE  
D'INVESTIGATION FINANCIÈRE  
( ANIF )



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

DEUXIEME TRIMESTRE 2024



AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIÈRE ( ANIF )

Boulevard Triomphal - Immeuble Arambo RDC

BP: 189 Libreville (Gabon)

Tél: (+241) 011 74 53 64 / 077 13 88 19

Email: [contact.anifgabon@yahoo.fr](mailto:contact.anifgabon@yahoo.fr) / [contact@anif.ga](mailto:contact@anif.ga)

# SOMMAIRE

<b>I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF</b> .....	<b>2</b>
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Deuxième Trimestre 2024 .....	2
B. Traitement des Déclarations de Soupçon (D.S.).....	3
C. Traitement des Déclarations Automatiques (D.A.) .....	3
D. Renforcement de l'opérationnalité de l'ANIF du Gabon.....	5
<b>II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE</b> .....	<b>5</b>
A. Le comité de Coordination des Politiques Nationales de LBC/FT/FP .....	5
B. Séances de travail relatives à la mise en œuvre des recommandations issues du REM et de l'ENR5 .....	
C. Séminaire de sensibilisation des Personnels de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects .....	6
D. Sensibilisation du secteur de Microfinance au Règlement communautaire LBC/FT .....	7
E. Facilitation de rencontres et de sensibilisation entre les Acteurs nationaux de la LBC/FT avec les partenaires au développement.....	7
F. Echanges opérationnels au niveau National .....	7
<b>III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE</b> .....	<b>8</b>
A. Coopération avec le Groupe Egmont .....	8
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Deuxième Trimestre 2024 .....	8
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Deuxième Trimestre 2024 .....	8
3. Participation aux travaux du Groupe Egmont.....	8
B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI) .....	9
C. Coopération avec l'Union Européenne (programme AML-CFT/ESCA) .....	9
D. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) .....	9
E. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) .....	10
F. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) .....	10
G. Coopération avec Interpol.....	10

Au cours du deuxième trimestre 2024, outre son activité principale de réception et d'analyse des Déclarations de Soupçons (DS) ainsi que de transmission de rapports au Procureur de la République, les activités de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a œuvré essentiellement au renforcement de son opérationnalité, à la sensibilisation des acteurs de la chaîne de Lutte, au renforcement de la coopération nationale et internationale, en accord avec les Recommandations issues du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) et de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR).

Le renforcement de l'opérationnalité de l'Agence passe par sa réorganisation, le renforcement de ses effectifs ainsi que leur formation et leur sensibilisation relatives aux missions de la Cellule de Renseignement Financier (CRF).

Pour ce faire, l'ANIF a particulièrement bénéficié, au cours de cette période, de l'appui du Programme Mondial de lutte contre le Blanchiment de Capitaux, les produits du crime et le Financement du Terrorisme en abrégé **GPML, couvert par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)** et du Programme de lutte contre le Blanchiment des capitaux pour l'Afrique orientale, australe, centrale et le Yémen et dénommé, **AML-CFT/ ESCAY** supervisé par l'**Union Européenne**.

Ces deux programmes apportent également leur appui au renforcement du dispositif national LBC/FT ainsi qu'une meilleure coopération nationale et internationale.

Il faut rappeler que de tels Programmes sont mis en œuvre pour soutenir nos pays dans l'effort de lutte contre la Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

Il convient d'indiquer également que notre pays, à l'instar des autres pays de la sous-région Afrique Centrale, a un niveau d'efficacité faible en matière de LBC/FT/FP.

## I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF

### A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Deuxième Trimestre 2024

#### Nombre de DS reçues au cours du deuxième trimestre 2024

Au cours du **Deuxième Trimestre 2024**, l'ANIF enregistre **90 DS** supplémentaires.

Mois	Année 2024
Avril	06
Mai	02
Juin	82
<b>Trimestre 2</b>	<b>90</b>

#### Evolution des DS reçues par rapport au premier trimestre 2024

Mois	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024		1 <sup>er</sup> trimestre 2024	Ecart	%
Avril	06	Janvier	2	+4	
Mai	02	Février	7	-5	
Juin	82	Mars	9	+73	
<b>Trimestre 2</b>	<b>90</b>		<b>18</b>		<b>+400%</b>

#### Evolution des DS reçues par rapport au deuxième trimestre 2023

Mois	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024	2 <sup>er</sup> trimestre 2023	Ecart	%
Avril	06	2	+4	
Mai	02	8	-6	
Juin	82	2	+80	
<b>Trimestre 2</b>	<b>90</b>	<b>12</b>		<b>+650%</b>

En comparaison avec le premier trimestre 2024, et le deuxième trimestre 2023, il apparait une croissance exponentielle du nombre de DS sur la période.

Cette augmentation exponentielle peut s'expliquer par l'effort de sensibilisation et de formation initié par l'ANIF courant mai et juin 2024 auprès des acteurs de la LBC/FT/FP.

Ainsi, le nombre total des DS est porté à 393.

### Origine des DS recues par catégorie d'assujettis

Ces DS proviennent essentiellement du secteur bancaire. Toutefois, nous signalons pour la première fois, depuis la création de l'ANIF du Gabon, des Déclarations de soupçon émanant des Régies Financières.

Cette dynamique est une suite logique du renforcement de la coopération entre cette frange d'Assujetties et la Cellule de Renseignement du Gabon, notamment par les formations et sensibilisations sur la LBC/FT.

Catégories	2024	%
Banques	28	31%
Assurance	1	1%
Transfert de fonds	31	35%
Régies Financières	19	21%
Etablissements financiers	11	12%
<b>Trimestre 2</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

### **B. Traitement des Déclarations de Soupçon (D.S.)**

Au cours du deuxième trimestre 2024, l'ANIF a procédé au classement de deux (2) DS et transmis un (1) dossier au procureur de la République. Un (1) dossier supplémentaire est en voie de transmission au Procureur de la République. Le nombre de DS en cours d'analyse est de 289.

Les dossiers transmis et classés sur cette période représentent 0,5% du nombre total des dossiers.

Ce taux est appelé à augmenter du fait de la redynamisation des activités initiées au cours du deuxième trimestre 2024 à travers la formation des analystes et des membres.

### **C. Traitement des Déclarations Automatiques (D.A.)**

Conformément à la Réglementation, notamment l'Article 18 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016, l'ANIF doit recevoir mensuellement des Assujettis, les Déclarations des transactions en espèces d'un montant égal ou supérieur à cinq millions (5.000.000) de Francs CFA.

#### Statistiques des DA au Deuxième Trimestre 2024

Période	Volume des opérations deuxième trimestre 2024	Nombre d'opérations 2024	Montant moyen des opérations
AVRIL	1 710 116 805 083	41 280	41 427 248
MAI	1 821 158 147 077	46 367	39 277 032
JUIN	873 213 168 395	28 084	31 092 905
<b>TOTAL</b>	<b>4 404 488 120 555</b>	<b>115 731</b>	<b>50 599 062</b>

Au cours du deuxième Trimestre 2024, les opérations déclarées à l'ANIF s'élèvent à 4 404 488 120 555 F CFA pour 115 731 opérations. Soit en moyenne 50 599 062 F CFA par transaction.<sup>1</sup>

#### Tableau comparatif des DA au deuxième Trimestre et au premier trimestre 2024

Mois	Volume des opérations deuxième trimestre 2024	Mois	Volume des opérations premier trimestre 2024	Écarts
Avril	1 710 116 805 083	Janvier	1 085 089 537 429	+58%
Mai	1 821 158 147 077	Février	1 282 204 441 428	+42%
Juin	873 213 168 395	Mars	1 217 413 234 398	-28%
<b>Total trimestre 2</b>	<b>4 404 488 120 555</b>	<b>Total trimestre 1</b>	<b>3 584 707 213 255</b>	<b>+23%</b>

#### Tableau comparatif des DA aux deuxièmes trimestres 2023 et 2024

Mois	Volume des opérations deuxième trimestre 2024	Volume des opérations deuxième trimestre 2023	Écarts
Avril	1 710 116 805 083	997 687 273 274	+71%
Mai	1 821 158 147 077	1 260 394 894 262	+44%
Juin	873 213 168 395	1 229 398 400 912	-29%
<b>Trimestre 1</b>	<b>4 404 488 120 555</b>	<b>3 487 490 568 448</b>	<b>+26%</b>

L'analyse de l'évolution des DA confirme une tendance à la hausse de l'activité de l'ANIF. La tendance haussière globale est soutenue par les deux premiers mois du trimestre, le troisième mois enregistrant une baisse.

La baisse enregistrée au cours du dernier mois du trimestre peut s'expliquer par le fait que les déclarants ne respectent pas toujours les délais de déclaration, un complément de déclaration intervenant toujours au cours du premier mois du trimestre suivant.

Au regard du nombre de déclarants, sur 31 déclarants enregistrés, seulement 13 sont à jour, soit seulement 42%. 18 déclarants ne sont pas à jour avec le dernier mois uniquement, soit 58%.

Dans tous les cas, il convient de sensibiliser les déclarants sur le respect de leurs obligations déclaratives.

<sup>1</sup> Date de mise à jour, le 22 juillet 2024

## D. Renforcement de l'opérationnalité de l'ANIF du Gabon

Conformément aux Recommandations des Experts du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) dans le cadre du REM et afin d'améliorer les délais de traitement des dossiers, l'ANIF a procédé au recrutement d'un (01) Analyste supplémentaire, soit deux (02) nouveaux Analystes au cours du premier semestre 2024.

L'ANIF a procédé à la formation des anciens et nouveaux personnels, plus particulièrement les Analystes sur l'analyse tactique, l'analyse opérationnelle et l'analyse stratégique.

L'ANIF a par ailleurs transmis aux autorités compétentes pour examen et adoption le projet de décret relatif à sa réorganisation.

## II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE

L'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences, une coopération efficace et la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la Lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

C'est à cet effet que la **Cellule de Renseignement Financier (CRF)** du Gabon peut être associée aux organes constitués par l'Etat dans le cadre de la **LBC/FT** pour garantir l'assainissement des Finances Publiques et la prévention des crimes financiers.

### A. Le comité de Coordination des Politiques Nationales de LBC/FT/FP

Le **18 juin 2024**, le Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT a tenu sa troisième réunion.

Elle a notamment porté sur l'examen et l'adoption du projet de Règlement Intérieur du Comité et de l'examen des projets de texte concernant la création et le fonctionnement de l'Organe National chargé du recouvrement des avoirs, saisis, gelés et confisqués (ANARGA) ainsi que celui relatif à l'activité de recouvrement et gestion des avoirs.

### B. Séances de travail relatives à la mise en œuvre des recommandations issues du REM et de l'ENR

Courant mai et juin 2024, l'ANIF a tenu des rencontres avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des plans d'actions issus du REM et de l'ENR en vue de les sensibiliser sur les échéances et les actions à mettre en œuvre.

L'ANIF a ainsi rencontré les Ministères en charge de la Justice, de l'Habitat et des Affaires Etrangères. L'Agence a également rencontré la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et la Direction Nationale des Assurances (DNA).

A l'issue de celles-ci, les administrations et organes rencontrés ont salué cette initiative qui les aide à mieux comprendre les enjeux de la mise en œuvre ainsi que leur implication dans la LBC/FT, qui semblait à leur regard, être une affaire exclusive de l'ANIF.

## C. Séminaire de sensibilisation des Personnels de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**Du 21 au 23 mai 2024**, l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a organisé une série de sensibilisation des personnels de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirectes, à l'hôtel des Douanes sis à Oloumi, Libreville.

**Le thème de ce séminaire a porté sur « Le Blanchiment des capitaux dans le commerce international et rôle de l'Administration des Douanes ».**

A défaut d'avoir des experts de la juridiction du GABAC, l'ANIF du Gabon a sollicité l'expertise Monsieur **Serge HOUEDANOU**, Expert en détection et prévention du crime financier du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et partenaire de l'Union Européenne dans le cadre du programme AML-CFT/ESCAV.

Il ressort que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ont des conséquences très lourdes sur l'économie et sur l'équilibre social et politique d'un pays.

L'Administration des douanes étant en poste aux frontières, c'est-à-dire en première ligne pour la lutte contre toutes formes de contrefaçons et de trafics, doit être notamment capable de :

- **comprendre les risques de blanchiment des capitaux, surtout ceux basés sur le commerce ;**
- **savoir évaluer les menaces et les vulnérabilités ;**
- **comprendre les méthodes et techniques utilisées par les criminels ;**
- **détecter le comportement suspect d'un opérateur économique ;**
- **déceler les produits les plus importés qui nécessitent le plus de sortie de devises ;**
- **contrôler les mouvements transfrontaliers de devises ;**
- **respecter les obligations en matière de LBC/FT du Règlement communautaire.**

## **D. Sensibilisation du secteur de Microfinance au Règlement communautaire LBC/FT**

Le 29 mai 2024, l'ANIF a procédé, au sein de ses locaux, à la sensibilisation d'un opérateur du secteur de la microfinance sur les obligations déclaratives et la mise en place des diligences LBC/FT.

## **E. Facilitation de rencontres et de sensibilisation entre les Acteurs nationaux de la LBC/FT avec les partenaires au développement**

Outre les réunions de sensibilisations initiées par l'ANIF du Gabon auprès des acteurs de la chaîne de Lutte, en vue de la mise en œuvre des diligences LBC/FT telles que contenues dans le Règlement communautaire LBC/FT, l'ANIF du Gabon a facilité la formation de ses partenaires aux différentes sessions organisées par l'Union Européenne à travers le projet ESCAY du 18 au 21 juin 2024, sur le thème « Analyse, enquête, traçabilité et confiscation des crypto-monnaies ».

L'ANIF a également facilité des rencontres entre les organes de supervision et l'ONUSC par le biais de la mission de Mentorat réalisée par le GPML à Libreville, du 25 juin au 05 juillet 2024.

C'est dans ce cadre que, le 04 juin 2024, l'ONUSC a procédé à une sensibilisation des acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale sur les enjeux de la mise en œuvre des recommandations issues du REM et de l'ENR.

## **F. Echanges opérationnels au niveau National**

### Demandes d'informations reçues

Au niveau national, l'ANIF a reçu deux (2) demandes d'Informations provenant d'acteurs nationaux de LBC/FT. Ces demandes sont encours de traitement. Toutefois, les informations partielles disponibles ont déjà fait l'objet de transmission.

### Demandes d'informations émanant de l'ANIF

Au niveau national, l'ANIF a émis près de 350 demandes d'informations dénommées « droit de communication de l'ANIF » pour recueillir des informations complémentaires dans le cadre des investigations qu'elle mène.

## **III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE**

### **A. Coopération avec le Groupe Egmont**

#### **1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Deuxième Trimestre 2024**

Au plan international, l'ANIF n'a reçu aucune Demande d'Information sur la période.

Par contre, l'ANIF a adressée dix-huit (13) DI aux CRF homologues : Emirats Arabes Unis (05) ; Liban (01) ; Bénin (01) ; France (01) ; Côte d'Ivoire (01) ; Monaco (01) ; Royaume-Uni (01) ; îles Vierges Britanniques (01) ; Maroc (01). Neuf (9) réponses sur 13 ont déjà été reçues, soit 69%.

#### **2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Deuxième Trimestre 2024**

Au Deuxième Trimestre 2024, l'ANIF enregistre une (01) TI reçue de la Syrie, au mois d'avril 2024. Celle-ci a déjà fait l'objet de dissémination auprès des acteurs concernés.

Aucune TI n'émane de l'ANIF au cours du deuxième trimestre 2024.

A la lumière des statistiques, nous constatons qu'il y a un nombre plus important de DI émanant de l'ANIF du Gabon, révélateur d'un regain d'activité en son sein. Et, les CRF homologues font diligence dans le traitement de ces DI car il y a déjà des réponses à la plupart d'entre elles.

#### **3. Participation aux travaux du Groupe Egmont**

Du 02 au 07 juin 2024, deux représentants de l'ANIF du Gabon ont participé aux travaux de la trentième (30<sup>ème</sup>) Session Plénière du Groupe Egmont qui s'est tenue à Paris en France. Les assises de cette plénière qui a enregistré 400 délégués était axées sur le thème « la CRF de nouvelle Génération ».

Au cours de ces assises, un nouveau président a été élu à la tête du Groupe Egmont ainsi qu'un vice-président. La particularité de cette élection est que pour la première fois, un pays africain accède au prestigieux poste de Vice-Président.

De même, la demande d'adhésion de la Guinée Equatoriale, pour laquelle le Gabon a apporté son soutien en sa qualité de parrain a été examinée mais n'a pas trouvé l'adhésion des membres.

Il en est de même pour la candidature de la République Démocratique du Congo.

Le Groupe régional Afrique du Nord et du centre a également travaillé sur la candidature de la RCA pour laquelle le Gabon est aussi parrain.

Il faut noter que ces engagements pour parrainage ont été pris avant 2018.

## B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI)

**Du 23 au 28 juin 2024**, l'ANIF du Gabon a pris part à la 20<sup>ième</sup> Plénière du GAFI qui s'est déroulée à Singapour.

Il convient de noter que cette Plénière du GAFI se déroule dans un contexte où le Ministre de l'Economie et des Participations du Gabon assure la Présidence du GABAC et le Directeur Général de l'ANIF du Gabon assure la Présidence de la Commission Technique.

Les principales conclusions en lien avec notre juridiction concernent :

- Appui renforcé du GAFI à l'endroit du GABAC ;
- La préparation du troisième cycle des évaluations mutuelles ;
- Le maintien du Cameroun et de la RDC sur la liste grise du GAFI.

## C. Coopération avec l'Union Européenne (programme AML-CFT/ESCA)

**Du 18 au 21 juin 2024**, l'ANIF a coordonné et suivi le séminaire de formation sur le thème « Analyse, enquête, traçabilité et confiscation des crypto-monnaies » organisé en ligne par le Programme de lutte contre le Blanchiment des capitaux l'Afrique orientale, australe, centrale et le Yémen et dénommé, AML-CFT/ESCA supervisé par l'Union Européenne.

Cette formation a pu réunir, outre les personnels spécialisés de l'ANIF, les Organes de supervision des professions assujetties, les représentants des autorités d'enquêtes, les Magistrats, les représentants du Ministère en charge du Budget et ceux du Ministère en charge de l'Economie.

Il convient de noter que ledit séminaire a également couvert l'ensemble des entités de la juridiction du programme AML-CFT /ESCA, c'est-à-dire, l'Afrique Australe, orientale, centrale et le Yémen.

## D. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

L'ANIF du Gabon a sollicité et obtenu de l'ONUDC, à travers le Programme Mondial de lutte contre le Blanchiment de Capitaux, les produits du crime et le Financement du Terrorisme en abrégé GPML, un appui technique pour la mise en œuvre de son Plan d'Actions, en accord avec la **Recommandation 29** du GAFI.

C'est à cet effet que du **25 juin au 05 juillet 2024**, une mission de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, par le biais du Programme Mondial de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux (GPML), a séjourné à Libreville.

La mission s'est également intéressée aux Organes de supervision des Professions Assujetties au Règlement CEMAC LBC/FT avec lesquels des entretiens et sensibilisation ont été organisés.

## E. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

**Du 17 au 21 juin 2024**, l'ANIF a pris part à la 9<sup>ième</sup> Réunion du Forum Informel des forces d'application de la loi sur la criminalité liée aux minéraux, qui s'est tenue à **Bruxelles en Belgique**.

L'**Organisation Mondiale des Douanes (OMD)** et l'**Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)** ont créé ce forum en 2018 dans le but de sensibiliser à la criminalité organisée et aux activités terroristes liées à l'extraction illégale et à la contrebande transfrontalière de pierres précieuses et de métaux précieux, ainsi qu'au blanchiment des capitaux par le biais de ces actifs.

Ainsi, en raison des risques spécifiquement identifiés dans notre pays, l'ANIF du Gabon a été ciblée par les organisateurs pour y participer.

## F. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

**Le jeudi 13 juin 2024**, l'ANIF du Gabon a participé à la réunion virtuelle organisée par le Secrétariat Permanent du GABAC concernant le recensement des besoins en financement des CRF de sa juridiction, en prélude à la conférence des bailleurs de fonds prévue lors de la prochaine Commission Technique prévue en septembre 2024.

**Du 26 au 30 mai 2024**, l'ANIF du Gabon a participé à la Réunion du Groupe de Travail Ad-hoc pour la Révision du Règlement N°01/CEMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et Répression du Blanchiment des capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération des armes de destruction massive en Afrique Centrale.

Cette réunion organisée par le GABAC s'est tenue à Douala au Cameroun.

La démarche entreprise par le GABAC vise à s'arrimer aux évolutions actuelles de la criminalité transfrontalière organisée et se conformer aux exigences des Recommandations du GAFI.

## G. Coopération avec Interpol

**Du 07 au 08 mai 2024**, l'ANIF a participé à la Réunion spécialisée sur la criminalité financière et la corruption en Afrique Centrale, **organisé par Interpol** par Visio conférence.

En perspective, l'ANIF envisage poursuivre les sensibilisations auprès des professions assujetties ainsi que la mise en œuvre des recommandations relatives à l'ENR et au REM.

Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Deuxième Trimestre 2024 sera soumis, conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 et à l'Article 14 du Décret N°0739/PR/MEFBP du 22 septembre 2005 *Précisant les modalités d'Organisation, Fonctionnement et de Financement de l'A.N.I.F.*, à l'appréciation du Ministre de l'Economie et des Participations, du Ministre de l'Intérieur

*l'ANIF*, à l'appréciation du Ministre de l'Économie et des Participations, du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, du Ministre de la Justice garde des Sceaux ; du Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale et du Secrétaire Permanent du GABAC.

Il sera également mis à la disposition des assujettis et des partenaires de l'ANIF.

**Le Directeur Général de l'ANIF**



**Anne Marie MAROUNDOU**  
**Epouse KAMAYA KAMAYA**